

VILLE DE LA GARENNE-COLOMBES
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 OCTOBRE 2015

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil du 15 octobre 2015

I - Pôle Administration générale

Secrétariat Général

1.1 - Modification de la délégation du Conseil municipal donnée au Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

1.2 - Rapports annuels 2014 :

Syndicat des Eaux de la Presqu'île de Gennevilliers, délégations de service public pour l'exploitation des marchés, de l'assainissement, des crèches Voltaire et Sémard et pour la construction d'un parc de stationnement sous la place de la Liberté et l'exploitation des services de stationnement payant en centre-ville

II - Pôle Services Techniques

Urbanisme

2.1 - Adoption du Programme Local de l'Habitat 2015-2020 (PLH)

Aménagement urbain

2.2 - ZAC des Champs-Philippe – Ilot opérationnel S11-L1

Définition des modalités de la prise en charge des surcoûts de dépollution

III - Pôle Ressources

Ressources Humaines

3.1 - Personnel communal - Modification du tableau des emplois

Finances

3.2 - Rapport commun :

- Clôture AP/CP 2011-117 « réfection de la voirie de l'avenue du Général Leclerc »

- Budget supplémentaire ville

- Budget supplémentaire ZAC des Champs-Philippe

- Correction affectation ZAC

IV - Pôle services à la population

État-civil, affaires générales

4.1 - Recensement rénové de la population - année 2016 - recrutement et rémunération des agents recenseurs

V - Divers

5.1 - Décisions du Maire

5.2 - Questions orales

La séance du Conseil Municipal est ouverte à 20 heures, sous la présidence de Philippe Juvin, Maire de la Garenne-Colombes.

M. le Maire

Mesdames et Messieurs, je vous propose de débiter cette séance.

Je vous donne lecture des délégations de vote : Mme Caullery à Mme Raimbault. Mme Fommarty à M. De Boutray, M. Dransart à M. Ballin, Mme De Bellabre à M. Butet, Mme Gamblin à Mme Michelet, Mme Bordet à M. Robail et Mme Luciot à M. Zacaropoulos.

Nous devons désigner un secrétaire de séance. M. Dubois est candidat.

Y a-t-il d'autres candidats ? Pas d'autres candidats ? Je vous remercie. Toutes mes félicitations à M. Dubois.

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil du 15 octobre 2015

M. le Maire

Nous allons maintenant passer à l'approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil.

Vous l'avez reçu. Avez-vous des remarques ?

Oui, Monsieur Conway.

M. Conway

Lors du dernier Conseil, nous avons demandé une interruption de séance. À la minute pile, en 40 secondes, vous avez traité le deuxième point qui était à l'ordre du jour. Cela donne une idée de ce que serait un Conseil selon vos souhaits, fait à distance, en appuyant sur un bouton, sans débat.

M. le Maire

Merci beaucoup, Monsieur Conway, pour cette utile information, partielle et mesurée, comme vous en avez l'habitude.

Pas d'autres remarques sur le procès-verbal ?

Nous allons passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

Unanimité, je vous remercie.

I - Pôle Administration générale

Secrétariat Général

1.1 - Modification de la délégation du Conseil municipal donnée au Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

M. le Maire

Le premier point, il s'agit de la modification de la délégation du Conseil municipal donnée au maire. C'est le fameux 2122-22 du CGCT.

Je donne la parole à l'excellentissime Yves Perrée.

M. Perrée

Comme vous l'avez dit, il s'agit de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales. Dans l'alinéa afférent aux règles comptables, il faut ajouter les termes « modifier » et « supprimer ». Un alinéa afférent aux demandes d'attribution de subventions effectuées auprès de l'État ou d'autres collectivités a été ajouté. Il est donc proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver ces deux modifications.

M. le Maire

Merci, parfait.

Avez-vous des questions à M. Perrée ? Pas de question à M. Perrée ?

Monsieur Conway.

M. Conway

J'avais juste signalé une erreur matérielle sur la date qui a été mise dans le projet de délibération. Il s'agit du 5 avril 2014 et pas 2015.

M. le Maire

J'ai « lors de la séance du 5 avril 2014 ».

M. Conway

Je ne parle pas de la première ligne, mais après : « approuver la modification ».

M. le Maire

Oui. C'est donc 5 avril 2014, vous me le confirmez ?

(Les services le confirment.)

Parfait. Merci pour cette remarque utile.

M. Conway

Deuxième point, je voterai contre cette délibération parce qu'il est prévu détendre cela aux demandes de subventions. Jusqu'à présent, cela a été l'occasion de découvrir des dossiers en cours en Conseil municipal. C'est pour cette raison que je voterai contre.

M. le Maire

Merci, Monsieur Conway.

Y a-t-il d'autres remarques ?

Nous passons au vote. Qui est contre ? 1. Qui s'abstient ? 3 abstentions. Qui est pour ? 30 voix.

Nous passons au point 1.2. La parole est à Jean-Pierre Hervo.

1.2 - Rapports annuels 2014 :

Syndicat des Eaux de la Presqu'île de Gennevilliers, délégations de service public pour l'exploitation des marchés, de l'assainissement, des crèches Voltaire et Sémard et pour la construction d'un parc de stationnement sous la place de la Liberté et l'exploitation des services de stationnement payant en centre-ville

M. Hervo

Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit, comme chaque année, des rapports d'activité des responsables d'activités concédées, une première partie concernant l'eau, le parc de stationnement, l'assainissement, l'exploitation des marchés et l'exploitation de nos crèches. Ces rapports ont été présentés et examinés lors de la Commission consultative des services publics locaux le 8 octobre dernier au cours de laquelle des questions qui pouvaient être posées ont été posées et ont reçu des réponses. En conséquence, je vous demande de prendre acte de la présentation de ces rapports.

M. le Maire

Avez-vous des questions à M. Hervo ?

M. Duclos

Oui.

M. le Maire

Je vous en prie.

M. Duclos

Bonsoir, Monsieur le Maire, chers collègues.

Je voulais revenir sur le rapport de la société d'assainissement et particulièrement sur le traitement des eaux pluviales. En page 4, il est écrit : « Les eaux de temps de pluie empruntent les mêmes cheminements. Toutefois, les possibilités d'évacuation vers l'ouvrage interdépartemental sont limitées. Une partie des eaux de pluie est acheminée en aval du réseau départemental ». Je comprends que les eaux pluviales sont mélangées avec les eaux usées de la commune, ce qui est normal, et que ces eaux mélangées, en cas de saturation, sont acheminées en aval, mais on ne sait pas ce qui se passe.

Pourrons-nous, Monsieur le Maire, avoir, de la part de cette société, davantage d'informations, d'explications, d'éclaircissements ? Comment sont traitées ces eaux, quel est le volume concerné ?

M. le Maire

Vous souhaiteriez avoir des informations sur le devenir ?

M. Duclos

Tout à fait.

M. le Maire

L'eau évacuée sur le réseau. Ces eaux sont traitées par le SIAAP dans plusieurs usines.

M. Chaillet

Achères et Colombes.

M. le Maire

Les deux principales.

M. Duclos

Il serait souhaitable que dans le rapport de la société, cela apparaisse de façon claire et explicite.

M. le Maire

On le demandera, vous avez raison. C'est une information très utile. Vous avez absolument raison, Monsieur Duclos.

Monsieur Conway.

M. Conway

Je voulais intervenir sur le rapport de Spie Autocité parce que la présentation de la situation juridique dans le rapport annuel de Spie Autocité est à corriger et à actualiser. Le contrat de délégation de service public, la DSP, visant à faire construire un parking place de la Liberté avait été voté par la majorité municipale en avril 2010, sans autre alternative quant à sa localisation et avec comme seul candidat Spie Autocité. J'avais introduit un recours auprès du préfet et, en l'absence de réactions, un recours devant le Tribunal administratif de Cergy, au motif principal qu'il n'y avait pas de risque pour les délégataires par le jeu des subventions municipales octroyées. Le Tribunal administratif de Cergy m'avait débouté et condamné à verser une somme de 3 000 euros.

J'ai fait appel et la Cour d'appel administrative de Versailles a rendu un arrêt en ma faveur : annulation du jugement du Tribunal administratif, annulation de la délibération votée en avril 2010, la Ville condamnée aux dépens et à me verser en sus 1 500 euros. En statuant sur un point annexe, l'occupation du domaine public, la Cour a considéré que l'avenant établi deux ans plus tard était suffisant pour rendre le contrat applicable.

C'est pour cette raison que je me suis pourvu en cassation devant le Conseil d'État, estimant que la Cour, en ne se prononçant pas sur le montage financier, avait méconnu un aspect essentiel de la DSP. Le Conseil d'État, malgré un avis favorable du rapporteur public quant à l'admission du pourvoi, a décidé, lors de la séance du 15 octobre dernier, de ne pas admettre mon pourvoi. Je regrette cette situation qui pourrait exposer les Garennois à des dépenses conséquentes pour un projet mal localisé.

Je rappelle que dans ce rapport, il y a 100 000 euros de recettes qui étaient auparavant perçues par la Ville et qui sont désormais perçues par Spie Autocité, 200 000 euros de subventions par an avec un résultat d'exploitation pour Spie Autocité de 200 000 euros, et par ce montage, 70 000 euros qui partent en impôt sur les sociétés. Je vous remercie.

M. le Maire

Ce qui est bien avec vous, c'est que vous mélangez tous les chiffres. Cela n'a pas d'importance, puisque le Conseil d'État vient effectivement de vous débouter par un courrier dont j'ai été informé aujourd'hui. J'imagine que vous avez eu une copie ces jours-ci ?

M. Conway

Un peu avant.

M. le Maire

J'ai eu la copie aujourd'hui. Sur cette affaire, le Conseil d'État a tranché entre vous, votre avis, celui de la commune, et il a donné raison à la commune. C'est ainsi.

Avez-vous d'autres questions ?

Oui, Monsieur Conway.

M. Conway

Je vous devais cette information parce que je considère que c'est du ressort du Conseil municipal d'être informé, même des mauvaises nouvelles pour moi.

Le deuxième point concernait le bilan annuel des crèches. Je souhaiterais que soit communiqué, cette fois-ci après le Conseil, mais d'une manière générale que les délégataires des crèches communiquent les éléments financiers pour avoir une idée du prix de la journée, du coût du berceau, données qui ne figurent pas dans ces rapports.

Le deuxième point concernait la crèche Voltaire. Il est mentionné par rapport à l'analyse de la fréquentation qu'il y a une légère baisse de 66 000 heures en 2013 pour un peu moins de 63 000 en 2014. Dans leur préconisation, ils demandaient une communication plus fluide entre la direction de l'établissement et le service de l'action sociale et familiale, et une participation aux commissions d'attribution des places. Je voulais vous demander quelles étaient vos réponses par rapport à ces deux points.

M. le Maire

Concernant les équilibres financiers, vous les connaissez et nous en avons parlé plusieurs fois. De mémoire, un coût au berceau coûte à la collectivité environ 3 000 à 5 000 euros par enfant et par an quand la crèche est en DSP. Le même berceau coûte, de mémoire mais en fonction des crèches, cela varie, entre 4 000 et 6 000 euros quand elle est en gestion directe. La gestion en délégation de service public a plutôt tendance à pousser la Ville à faire des économies de structure, donc c'est plutôt une bonne chose. Pour les parents, c'est transparent, puisqu'ils bénéficient des mêmes tarifs et de la même qualité car elle est fixée par des normes qui s'imposent à tous les exploitants qu'ils soient en régie ou qu'ils soient délégataires. Voilà les éléments financiers.

M. Conway

Je peux avoir accès aux éléments financiers ?

M. le Maire

Oui, bien sûr. Je vous les ai résumés là parce que ce sont les grosses masses. On est à un bon millier d'euros en moyenne en économie quand on passe en DSP.

Avez-vous d'autres remarques ?

Oui, je vous en prie, Monsieur Duclos.

M. Duclos

Ma question porte aussi sur le rapport d'activité des deux crèches, Voltaire et Sémard. Je trouve surprenant dans les deux rapports qu'il n'y ait pas d'indication sur la stabilité des effectifs dans ces crèches, le turnover, les personnels employés. On veut vous demander la mise en place de tels indicateurs pour que l'année prochaine, on ait des indications sur le turnover des employés de cette crèche.

M. le Maire

Vous parlez bien du turnover des employés et pas des enfants ?

M. Duclos

Oui, bien sûr.

M. le Maire

À moins que M. De Boutray ou Mme Bordet veuillent répondre ?

M. De Boutray

Tous les ans, vous soulevez ce point. On peut constater globalement une stabilité, notamment dans la direction des établissements, ce qui est extrêmement important. Le turnover des équipes, je ne peux pas vous le dire précisément, mais on a vraiment une stabilité, en tout cas au niveau de la direction de ces établissements.

M. le Maire

Très bien. Merci infiniment.

Y a-t-il d'autres questions ?

Oui, Madame.

Mme Courty

Sur la crèche Voltaire, il y a un taux d'occupation de 88,5 %. En commission, il a été évoqué que la non-utilisation (*inaudible**) permettait de répondre à un besoin de garde ponctuelle des familles, ce qui est une bonne idée. J'avais des interrogations sur la manière dont cette garde ponctuelle pouvait être organisée. Est-ce que c'est ouvert aux familles d'enfants qui ne sont pas régulièrement accueillis à la crèche ? Considérant qu'en petite enfance, il y a un temps d'adaptation suffisant, comment cela se passe et quelle est l'information passée aux familles garennoises pour qu'elles puissent bénéficier de ce service ?

M. De Boutray

Vous faites allusion à la garde ponctuelle sur la crèche Voltaire ?

Mme Courty

Oui.

M. De Boutray

Très honnêtement, je ne peux pas vous dire ce qu'il en est. Vous avez l'air de dire qu'il y a peut-être un taux d'occupation moins élevé pour réserver la place...

Mme Courty

C'est ce qui a été présenté en commission, sans plus de détail.

M. De Boutray

Je ne peux pas vous dire précisément, mais on ne manquera pas de vous donner des éléments précis sur cet aspect de garde ponctuelle.

M. le Maire

Très bien, merci.

Concernant le personnel, Monsieur Duclos, ce n'est pas paginé, donc je ne peux pas vous dire à quelle page c'est. Pour People & Baby, il y a une note sur le turnover du personnel. À la louche, je vous dirais que c'est dans le premier tiers.

M. Duclos

Je n'ai pas ce document.

M. le Maire

C'est une partie de la réponse à votre question.

D'autres remarques ?

Oui, Monsieur Conway.

M. Conway

J'avais posé deux questions sur la communication plus fluide et la participation aux commissions qui étaient préconisées par la crèche Voltaire. Quel est votre projet de réponse par rapport à cette demande ?

M. De Boutray

Effectivement, beaucoup de chefs d'établissement souhaiteraient participer à ces commissions. Pourquoi pas, mais je ne suis pas persuadé que ce soit un réel plus, puisque nous centralisons ici l'ensemble des demandes et nous répercutons, en fonction des disponibilités de chacune des crèches, les noms des bébés à attribuer. C'est vrai qu'il y a une demande, mais nous ne sommes pas persuadés que ce soit un réel plus. Si nous acceptons la directrice de la crèche Voltaire, il faudrait que nous acceptions toutes les directrices de crèche. Je ne pense pas que cela puisse enrichir cette commission d'attribution qui est extrêmement pragmatique. Il n'y a pas à discuter, c'est comme cela : on prend les noms dans un sens et on en répercute le lendemain ou le surlendemain aux directeurs d'établissement, donc ils sont presque informés en temps réel.

M. Conway

D'accord.

M. le Maire

Merci beaucoup.

M. Conway

Le deuxième point sur la communication plus fluide ?

M. De Boutray

Le service petite enfance réunit ces chefs d'établissement ; je ne sais pas trop quelle est la fréquence, mais je crois que c'est tous les mois. Je vais m'assurer que les deux directrices des DSP soient impliquées dans ces réunions. Il y a fort à parier que ce soit le cas. La communication est là. Elles sont autant informées. On les considère vraiment comme dans nos équipes, dans notre parc de berceaux. Elles sont totalement impliquées dans l'esprit d'équipe qu'il peut y avoir au niveau de La Garenne.

M. le Maire

Merci.

Quant à la communication vis-à-vis des parents, vous trouverez les renseignements dans le dossier. Il y a une newsletter pour People & Baby, les cafés parents et beaucoup de communication avec des outils très pragmatiques. On est loin de la crèche que l'on a pu connaître il y a quelques dizaines d'années, un peu scolaire, au sens sévère du terme. Nous sommes vraiment sur un accompagnement à la prise en charge globale des familles.

Vous avez d'autres remarques ?

Il n'y a pas de vote, c'est un prend acte.

M. le Maire

Excusez-moi, Madame.

Mme Courty

J'ai une autre remarque par rapport à l'assainissement et le rapport Eau et force. De manière complémentaire au rapport, sur l'assainissement, on est sur un réseau unitaire. Pour les eaux usées et les eaux de pluie, le découpage des deux réseaux nécessiterait des travaux colossaux très compliqués à mettre en œuvre. Néanmoins, la gestion de la ressource en eau reste un vrai sujet pour les collectivités. Je voulais savoir s'il était possible de mettre en œuvre des dispositifs qui permettraient de valoriser les eaux pluviales et de permettre qu'elles retournent dans des sites naturels, qu'elles soient réinfiltrées dans des sols. Le département le fait dans certains endroits. Si cela pouvait être à l'ordre du jour à La Garenne pour que les eaux de pluie puissent être valorisées d'une manière ou d'une autre, notamment puisqu'on attend des événements climatiques extrêmes, soit des (*inaudible**), soit des événements de pluviométrie importante, cela me semble plus que pertinent.

M. le Maire

En réalité, ces dispositifs existent déjà. En regardant mieux le dossier, vous le constaterez. Il y a un certain nombre de choses qui ont été faites : bassin de rétention, retenue d'eau de pluie, retenue d'eau de ruissellement, retenue d'eau à la parcelle avec des recommandations municipales assez dures. Il y a un certain nombre de dispositifs qui existent et qui sont listés dans le rapport.

Avez-vous, y compris en matière architecturale... Jean-Pierre Hervo, qui est responsable de la ZAC, pourra vous dire que le théâtre a été équipé de toitures qui permettent de retenir l'eau. De très nombreux dispositifs existent et sont mis en œuvre pour la gestion des eaux pluviales.

Vous avez raison de dire qu'il serait théoriquement très beau, mais en pratique totalement déraisonnable, de plaider pour qu'à La Garenne, nous ayons un double réseau d'évacuation des eaux, avec d'un côté un réseau des eaux usées et de l'autre des eaux de pluie. Un tel réseau n'existe pas dans notre région. Il existe un peu dans le sud des Hauts-de-Seine, mais à part cet endroit, dans les Hauts-de-Seine et dans tout le nord, il n'y a pas de duplication de réseau pour des raisons simplement de coût. Vous imaginez, cela reviendrait à doubler les tuyaux qui sont sous nos rues, ce qui conduirait à une ardoise extrêmement salée.

M. Hervo

(*Intervention hors micro.*)

M. le Maire

En plus, oui.

Avez-vous d'autres questions ?

Oui, Madame.

Mme Courty

Il ne s'agit pas d'exploiter l'eau de pluie. C'est seulement que les eaux de pluie puissent naturellement revenir en eau souterraine.

M. le Maire

C'est bien cela. Les dispositifs que je vous ai cités ont cet objet. C'est évidemment fait depuis quelques années à La Garenne-Colombes.

Nous n'allons pas passer au vote puisqu'il n'y a pas de vote. Nous prenons acte.

Merci, Monsieur Hervo.

II - Pôle Services Techniques

Urbanisme

2.1 - Adoption du Programme Local de l'Habitat 2015-2020 (PLH)

M. le Maire

Le point suivant, il s'agit de l'adoption du PLH 2015-2020. Il s'agit d'un document relativement complexe qui avait fait l'objet d'un travail depuis de nombreux mois. Je voudrais particulièrement remercier les élus et l'administration qui s'en sont occupés et plusieurs d'entre vous. Au risque d'en oublier certains, je pense à Jean-Pierre Hervo, Yves Perrée, Geneviève Gaillabaud, Stéphanie Paillard qui ont travaillé sur tous ces sujets fondamentaux. D'une manière, sur les questions d'ordre social, Yann De Boutray, et évidemment, l'administration. Je veux dire un mot particulièrement de Laurent Montagnon et de Fabrice Chaillet qui ont été à la manœuvre dans ces affaires-là.

Le PLH est une obligation ; il a été présenté par votre serviteur devant les services du préfet de région il y a trois semaines environ. Globalement, nous n'avons pas eu de remarque... Nous avons eu une remarque pour la forme d'un conseiller régional qui était là et qui nous a fait remarquer que nous aurions pu faire plus de logements sociaux ces dernières années. Quand je lui ai rappelé que la fois où nous avons appelé à la Région à la rescousse pour financer le plan social, ils avaient décidé de retirer leur participation en pleine opération. Je le lui ai appris, manifestement. L'affaire a été plutôt accueillie favorablement et La Garenne s'est vue octroyer un brevet d'honorabilité en la matière.

Madame Gaillabaud, voulez-vous faire une présentation des grands traits, à deux voix avec M. Hervo ?

Mme Gaillabaud

J'aurais dit les grandes lignes. Ce PLH a bien mis en exergue plusieurs éléments, d'abord que le tissu urbain était saturé sur La Garenne-Colombes, contrairement à l'image que l'on en a. L'habitat individuel est d'environ 10 %, ce qui la rend seizième ville la plus dense de France. La population est en constante augmentation ; nous avons accueilli + 18 % de futurs Garennois entre 1999 et 2011. Les propriétaires occupants sont de l'ordre de 2/50^e, c'est-à-dire qu'il y a une stabilisation. Surtout, comme le rappelait M. le Maire, nous avons un parc social en développement important. Entre 2001 et 2013, les logements sociaux représentent 42 % des nouvelles résidences principales, ce qui n'est pas rien.

Je signalerai qu'au niveau du programme, sur la durée du PLH, nous avons prévu une production neuve de 1 252 logements dont 379 logements sociaux, c'est-à-dire 30,3 %. À ceci s'ajoutent un potentiel de convention sans travaux de 366 logements, ainsi que l'acquisition de réhabilitation de 57 logements, soit un total de 802 logements sociaux, complétés par une perspective de 165 logements neufs supplémentaires, dont 52 sociaux plus une convention potentielle de 100 logements existants supplémentaires.

Jean-Pierre, as-tu autre chose à ajouter ?

M. Hervo

Non, sauf s'il y a des questions.

Mme Gaillabaud

Je me tiens à votre disposition.

M. le Maire

Avez-vous des questions à M. Hervo ou Mme Gaillabaud ?

Pas de remarque particulière ?

M. Duclos

Si.

M. le Maire

Vous avez la parole.

M. Duclos

Il faut reconnaître que le document PLH est très bien fait et qu'il apporte un éclairage intéressant et utile sur la situation du logement. Sur le contenu du PLH lui-même, nous garderons une ligne cohérente avec la position, certes un peu formelle, que nous avons toujours eue en ce qui concerne les logements sociaux.

Comme vous l'avez rappelé, Madame Gaillabaud, La Garenne a connu une croissance de 41 % du nombre de logements sociaux entre 2001 et 2013 ; on est passé de 8,8 à 12,5 %. En revanche, entre 2015 et 2020, vous venez de le dire, il est prévu de construire 30 % de HLM, soit 60 logements en moyenne par an. Le taux de logements sociaux devrait donc atteindre seulement 14 % en 2020. Voilà pourquoi nous voterons contre ce PLH.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Vous souhaiteriez que l'on atteigne quel chiffre ?

M. Duclos

L'objectif fixé par la loi : 20 % en 2020.

M. le Maire

25 %.

M. Duclos

En 2025.

M. le Maire

20 % en 2020. Merci, beaucoup.

Mademoiselle.

M^{lle} Naturel

Merci, Monsieur le Maire.

Bonsoir, mes chers collègues, Monsieur le Maire.

Je rejoins mon collègue Pierre Duclos sur la qualité de ce document qui nous permet de constater qu'effectivement, les 725 demandeurs de logements sociaux sont en grande partie, à hauteur de 78 %, des jeunes, soit seuls, soit en couple, qui démarrent dans la vie et qui ont donc besoin d'un logement accessible et de qualité qui leur assure une sécurité dans leur parcours résidentiel et dans leur vie.

Nous constatons que La Garenne-Colombes a un besoin urgent de logement de type F1 ou F2, en conventionnement PLUS. Ce constat confirme donc l'analyse que nous faisons sur les logements sociaux à La Garenne-Colombes. Concernant ce rapport que vous proposez, j'insisterai sur le manque de perspective d'avenir pour l'après 2020. Comme le disait mon collègue Pierre Duclos, nous n'atteindrons pas les 20 % de logements sociaux d'ici 2020, puisqu'il nous en manque 1 089. Que dire des 25 % d'ici 2025 ? Cependant, je constate qu'à force d'exigence et de persévérance au sein de ce Conseil municipal, nous arrivons à obtenir un certain écho et une écoute de votre part, Monsieur le Maire.

M. le Maire

Je vous remercie.

M^{lle} Naturel

Avec cet effort de création de 802 logements sociaux d'ici 2020. Je m'en félicite et c'est dans ce sens que je continuerai à porter ces mêmes exigences. Ne soyons pas naïfs, c'est bien sous la pression et l'obligation de le respecter la loi SRU, sous peine de sanctions, que nous avons réussi ces avancées. Aujourd'hui, la question est bien de savoir pour qui nous construisons et si nous construisons suffisamment de logements sociaux pour atteindre les 25 % d'ici 2025, tout en appliquant une volonté d'une véritable mixité sociale dans l'esprit de la loi SRU.

Hausse constante du prix sur l'accession, augmentation des niveaux de loyer : notre territoire a subi la loi des spéculations immobilières pendant près de 25 ans, au libre choix des promoteurs immobiliers. Cette situation a exclu de notre ville les populations fragiles et moyennes. Nous le constatons dans ce rapport : la population de notre commune est plus aisée que la moyenne en Ile-de-France. De fait, il nous semble primordial de rééquilibrer cette mixité sociale dans notre ville en créant des logements accessibles à tous, c'est-à-dire du type PLAI et PLUS.

C'est pour cette raison, Monsieur le Maire, que j'aurais été favorable à votre choix de 30 % de logements de type PLS qui ne correspond pas aux attentes des demandeurs garennois et qui ne répond pas aux urgences locatives actuelles et de l'avenir, et à l'exigence de mixité sociale. En effet, en créant ce type de logement social PLS, vous vous accordez bien de la loi. Je rappelle que ces logements ne ressemblent guère à du logement social comme nous le connaissons en général. Les logements PLS sont beaucoup plus chers que les PLAI. Je l'ai souvent dit en Conseil, je n'y reviendrai pas. D'ailleurs, à travers ce rapport, nous constatons que la plupart des familles éligibles pour ce type de logements n'en font même pas la demande.

Pour toutes ces raisons, Monsieur le Maire, mes chers collègues, je m'abstiendrai sur cette délibération du PLH qui ne me satisfait pas pleinement, d'autant plus que nous avons vu en commission qu'une réserve a été émise sur le PLH à cause de la non-crédation des cinq places relatives aux aires d'accueil pour les personnes dites gens du voyage. J'espère avoir des avancées sur ce point. Il était question de parler avec Courbevoie. J'émetts encore une réserve sur ce point.

Je vous remercie.

M. le Maire

Merci, Madame Naturel.

Monsieur Conway, je vous en prie.

M. Conway

Je voterai pour le PLH, comme je l'avais exprimé lors du Conseil municipal de juin. Vous avez fait preuve de modestie en disant qu'il y a trois semaines, vous aviez recueilli un avis favorable. La lettre est beaucoup plus élogieuse que cela : c'est l'avis favorable à l'unanimité. Cet avis rend compte de la qualité du travail mené par la Ville en lien avec les services de l'État. C'est bien de le voir écrit et de le voir traduit dans ce document.

M. le Maire

C'est ma soirée.

(Rires.)

Pardon, je vous en prie.

M. Conway

Mes collègues ont souligné les insuffisances ou les espaces de progrès qui résident dans le domaine de l'habitat. J'ai en tête que d'abord, c'est un plan et un programme, donc on a un document de travail et un repère chronologique dans le futur, d'autant plus qu'il est prévu

qu'il y ait tous les ans une délibération du Conseil municipal sur son état de réalisation suite à son bilan annuel, et on peut décider d'éventuelles adaptations. C'est pour cette raison que je voterai pour ce PLH.

M. le Maire

Merci beaucoup.

D'abord, Monsieur Duclos, merci. Je note avec un sourire que vous avez introduit votre propos en disant que vous avez une position « un peu formelle ». J'ai noté la litote.

Mademoiselle Naturel, une abstention de votre part ressemble à un plébiscite et je vous en remercie.

(Rires.)

Quant à vous, Monsieur Conway, merci d'avoir cité précisément le procès-verbal de la réunion.

J'ajoute, sous le contrôle de Geneviève et Jean-Pierre, que la réserve initiale faite par les services de l'État s'est transformée en simple observation. Il n'y a plus de réserve, il y a une observation, ce qui n'est pas tout à fait la même chose. C'est mieux. Sur l'aire des gens du voyage, je me permettrai de vous dire en souriant, Mademoiselle Naturel, que j'ai bien entendu votre souhait que nous réalisions cette aire de voyage, en collaboration avec les villes voisines. C'est souvent ce que les maires disent, en collaboration avec les villes voisines. Nous verrons comme nous pouvons faire en pratique.

Nous avons souhaité vous présenter un plan local de l'habitat qui répond à des obligations, qui répond à des demandes également, tout en trouvant l'équilibre. Les équilibres, on les met où on souhaite les mettre. Je pense que nous avons trouvé un équilibre à La Garenne-Colombes de vie et d'organisation qui fonctionne relativement bien. C'est à nous d'être vigilants pour continuer en maintenant cet équilibre. C'est ainsi que je souhaite qu'il y ait une réunion du CLSPD dans les semaines qui viennent, le CLSPD étant cet organisme qui a à traiter des questions de prévention et de lutte contre la délinquance, en présence du préfet, du procureur de la République, du directeur départemental et des bailleurs sociaux, et qu'un des points à l'ordre du jour soit la question de la prévention et du traitement de la délinquance chez les bailleurs sociaux, puisque c'est une des questions qui doit se poser, qui peut être traitée sans tabou.

Avez-vous d'autres remarques ?

Je vous en prie, Monsieur Dagrass.

M. Dagrass

Monsieur le Maire, mes chers collègues, j'entends beaucoup parler de mixité sociale et je voudrais que l'on se félicite dans ce PLH de voir que la mixité sociale est aussi intégrée, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de zones ghettos, et que la répartition des logements sociaux se fait dans un bon équilibre et avec sens. Je tenais à le noter parce que c'est assez rare dans les villes du 92. On peut s'en féliciter.

M. le Maire

Merci, beaucoup, Monsieur Dagrass. Je souscris, bien entendu.

Je vous en prie, Mademoiselle Naturel.

M^{lle} Naturel

Concernant la création des cinq places relatives aux gens du voyage...

M. le Maire

Pour que tous nos collègues comprennent, il y a une obligation légale d'accueillir dans toutes les communes cinq places de gens du voyage.

M^{lle} Naturel

Je disais que si cela avait été dit en commission... Je vous invite à les créer d'ores et déjà, voire plus que cinq places, parce que c'est le minimum. Rien ne vous empêche de créer des places supplémentaires.

Concernant la ghettoïsation, je rappelle que le choix des villes de ne pas construire de logement social, c'est ce qui crée du ghetto, puisque ce sont les autres villes qui doivent rattraper le retard que nous avons.

M. le Maire

Très bien, je vous remercie.

M^{lle} Naturel

Nous ne sommes pas du tout équilibrés, puisque nous ne respectons toujours pas la loi SRU.

M. le Maire

Merci beaucoup. Nous nous retrouvons sur des bases plus traditionnelles, Mademoiselle Naturel.

Y a-t-il des remarques supplémentaires ? Des questions ?

Je dois formellement soumettre au vote ce document.

Qui s'oppose ? 2. Qui s'abstient ? 1. Qui est pour ? 31.

Je vous remercie.

Nous passons au point suivant qui sera traité par l'excellentissime Jean-Pierre Hervo. C'est bien cela ?

M. Hervo

L'excellentissime, cela doit être vrai, si vous le dites.

Aménagement urbain

**2.2 - ZAC des Champs-Philippe – Îlot opérationnel S11-L1
Définition des modalités de la prise en charge des surcoûts de dépollution**

M. Hervo

Mes chers collègues, aujourd'hui, dernier épisode de l'aventure de l'opération Marignan centre de quartier de la ZAC des Champs-Philippe. Le rapport que vous avez sous les yeux, et que je ne vais pas vous raconter, relate de façon très précise et très détaillée, comme le fait toujours M. Boulard quand il rédige ces rapports, toute l'histoire de cette affaire qui, à partir d'une promesse de vente signée entre la SEM 92 et Marignan en juillet 2010, a dû faire l'objet par la SEM, puis par la Ville, de cinq avenants successifs à la suite de manœuvres menées par les uns et les autres pour retarder, sinon faire capoter, cette opération.

Aujourd'hui, le paysage est déblayé et à l'issue de l'avenant n° 5 sur lequel nous avons délibéré en septembre de l'année dernière, il ne restait plus qu'à régler avec Marignan, avant la signature définitive de l'acte de cession, la problématique de la prise en charge du coût de dépollution du terrain. Comme vous le savez, c'est le vendeur d'un terrain qui doit supporter le coût de dépollution de ce terrain, si toutefois il est pollué.

Nous sommes arrivés à un accord avec Marignan, puisque le surcoût de dépollution estimé à travers un rapport résultant d'une série de sondages qui ont été réalisés au cours de cette année est évalué aux alentours de 206 000 euros. Marignan a accepté de prendre à sa charge intégralement ce surcoût de dépollution, jusqu'à concurrence de 210 000 euros. Il s'agit de valeurs hors taxes, bien entendu. Si toutefois, ce qui paraît fort improbable, la dépollution du terrain excédait ce montant, comme il est d'usage en la matière, ce dépassement serait pris en charge à 50/50 entre la Ville et Marignan.

À l'issue de cet accord avec Marignan, l'ensemble des conditions permettant la signature de l'acte authentique définitif de cession à Marignan des terrains lui permettant de construire sont remplies et la signature de l'acte va donc pouvoir intervenir dans les tout prochains jours. Je rappellerai tout simplement un petit détail, à savoir que l'enjeu de cette affaire est la perception par la Ville, dans le budget de la ZAC, par exemple pour financer du logement social et d'autres équipements publics, de près de 17 millions d'euros hors taxes. Ce n'est pas rien. Si vous votez favorablement pour cette délibération, ils pourront être inscrits au budget supplémentaire par mon collègue Jean-Philippe Ballin tout à l'heure.

Cette signature permettra à Marignan de démarrer ces travaux très rapidement. Il est déjà en train de prédésigner cette entreprise. Ces travaux devraient donc commencer au début de l'année 2016 et nous pourrions voir la livraison de cette opération, qui comporte une crèche, une mairie annexe et un supermarché Intermarché, dans le courant du premier semestre 2018. Je constate simplement que tout ce qui s'est passé sur le plan des recours en tous genres, on a pris trois ans de retard dans l'opération. Ma foi, ce n'est pas pire qu'un parking, mais c'est pour le moins regrettable.

Voilà, mes chers collègues. Je vous invite à approuver cet accord relatif à la prise en charge des coûts de dépollution du terrain, ce qui va permettre, dès la semaine prochaine ou dans 15 jours, la signature de l'acte authentique de cession de ce terrain et la perception du montant correspondant.

J'ajoute que nous aurons à délibérer, probablement à notre prochain Conseil municipal de novembre, sur l'acquisition auprès de Marignan du volume permettant la réalisation de la crèche et du volume permettant la réalisation de la mairie annexe de quartier, cette acquisition de crèche s'élevant à environ 600 000 € et l'acquisition de la mairie annexe, nous en avons délibéré il y a quelques mois, à environ 105 000 euros. Toutes les conditions sont remplies pour que l'opération s'achève dans de bonnes conditions. Merci.

M. le Maire

Merci, Monsieur Hervo.

Des questions à M. Hervo ?

Oui, Monsieur Conway.

M. Conway

Monsieur Hervo, votre présentation laisserait entendre qu'il s'agirait d'autoriser la prise en charge éventuelle des coûts de dépollution de l'îlot S11-L1 à concurrence de 50 % du dépassement d'un plafond de 210 000 euros, en dessous duquel ils seront totalement à la charge de l'opérateur Bouwfonds Marignan. Qui plus est, ce ne sera qu'une autorisation *a priori* théorique, puisqu'un bureau d'études a évalué, au 19 octobre dernier, ces coûts à 207 000 euros.

J'ai été frappé par le soin qui a été apporté, plus de trois pages de rapport avec 12 pièces consultables à l'appui, pour éclairer une prise de décision sur ce sujet économiquement mineur : les coûts de dépollution. Je trouve très surprenant d'apprendre seulement maintenant le contexte juridique et contractuel dans lequel se trouve maintenant cette opération. Il me paraît indispensable de faire le point sur ce qui n'a été abordé ici qu'à la marge, à savoir le devenir de l'îlot S11-L1. En n'abordant pas explicitement ce point, la présentation élude l'aspect majeur de ce dossier.

On semble en effet éluder la question principale : qu'en est-il de la promesse de vente de l'îlot S11-L1 ? On connaît ces péripéties depuis la version initialement signée le 10 juillet 2010 avec la SEM 92 et contenant des conditions suspensives. Depuis, cinq avenants sont intervenus ; le dernier en date est du 16 octobre 2014, la pièce n°10. On y lit, page 4 : prorogation du délai de réalisation de la promesse de vente. Je cite : « Les parties déclarent qu'à ce jour, l'ensemble des conditions suspensives n'est pas réalisé. En conséquence de ce qui

précède, le promettant et le bénéficiaire décident de proroger la date de réalisation des conditions suspensives, au plus tard le 15 octobre 2015, la date de validité et la promesse de vente susvisée jusqu'au 30 octobre 2015 ». En page 15, en début de page, « observation étant ici faite que l'immeuble exproprié de Mme Corinne Leroy forme une partie du bien. La condition suspensive relative à l'origine de la propriété n'est par conséquent pas réalisée à ce jour ». C'est une citation dans le document.

On voit ainsi que le délai de validité de la promesse de vente expire le lendemain de ce Conseil, alors que celui de la réalisation des conditions suspensives est dépassé depuis déjà deux semaines, avec au moins une condition non réalisée, celle rappelée explicitement dans l'avenant n° 5 concernant l'origine de propriété, en particulier touchant la parcelle de Mme Corinne Leroy.

Mes premières questions sont les suivantes : quel est le contexte contentieux aujourd'hui ? Vous dites que c'est réglé, que le paysage est dégagé, donc dites-nous ce qu'il en est. Y a-t-il une démarche de négociation en cours avec la partie adverse pour éviter de nouveaux décalages qui seraient préjudiciables aux habitants des Champs-Philippe ?

M. Hervo

Vous avez un grand talent pour inverser les problèmes, Monsieur Conway. Vous savez le contexte juridique de cette affaire et le Conseil municipal le connaît très bien, puisque nous avons déjà voté au moins trois avenants sur le sujet et qu'à chaque fois, nous nous en sommes expliqués.

Les juristes travaillant pour le compte de Marignan et les juristes et notaires travaillant pour le compte de la Ville considèrent que la procédure qui reste pendante, et dont vous connaissez tous les détails, ne fait absolument pas obstacle à la signature de la cession et à la réalisation physique de l'opération. Tout au plus, cette affaire, quand elle viendra à son échéance, pourrait donner lieu, et les juges en décideront, à certaines compensations ou indemnisations, ce qui paraît peu probable, mais seul le juge nous le dira. Il n'y a plus aucun obstacle à la signature de ce contrat, de cette cession, et à la réalisation de l'opération. C'est pourquoi Marignan et la Ville ont décidé de signer et Marignan a décidé de lancer son opération. Pour les habitants des Champs-Philippe, il n'y a aucune crainte de nouveaux décalages sur l'opération qui va enfin se faire.

M. le Maire

Merci.

Je vous en prie.

M. Conway

Vous dites : vous savez très bien le contexte juridique. Excusez-moi, je ne le connais pas. Je sais qu'il y avait une procédure contre la DUP ou l'acte de cessibilité, que nous avons gagné en première instance et perdu en appel...

M. Hervo

Nous avons gagné en première instance.

M. Conway

Excusez-moi.

M. Hervo

Je rectifie votre propos...

M. Conway

Je termine ma phrase. S'est-on pourvu en cassation sur ce sujet ou est-ce enterré ?

M. Hervo

Nous avons gagné en première instance. Si nous avons perdu en appel, c'est que la jurisprudence a changé dans l'intervalle. Nous nous sommes pourvus en cassation.

M. Conway

D'accord. Je trouve que cela vaut la peine d'être dit.

M. le Maire

Merci beaucoup.

M. Conway

C'étaient mes premières questions. Vous avez répondu à la suivante qui était le fait que la commercialisation par Bouwfonds Marignan avait démarré. Ma question suivante était : quel est le risque financier pour la Ville en cas de commercialisation sans lever les clauses suspensives ? J'ai bien entendu que vous dites qu'il n'y a pas de risque et qu'on y va, mais y a-t-il tout de même un scénario bis sur le risque qui est encouru en faisant cette démarche-là ?

M. Hervo

Le risque est celui que le juge pourrait nous faire courir en nous exposant à une indemnisation de Mme Leroy, épouse Stehlé, plus connue sous le nom de Stehlé, ancienne conseillère municipale et ancienne institutrice à La Garenne-Colombes.

M. le Maire

D'autres remarques ou questions à M. Hervo ?

M. Conway

Oui, j'en avais. Pour moi, c'est bien de la promesse de vente plutôt que des surcoûts de dépollution dont il faut s'inquiéter. En ce sens, la rédaction du projet de délibération de ce soir est dans l'ambiguïté en mentionnant que « les conditions de la vente qui ont été délibérées

antérieurement restent complètement inchangées ». C'est une prolongation tacite du délai de réalisation des conditions suspensives que nous refusons d'entériner, donc je voterai contre cette délibération.

M. le Maire

Merci beaucoup. Les choses sont claires.

M. Hervo

Ce qui a été rédigé a été dûment vérifié par les avocats de toutes les parties et par les notaires.

M. le Maire

Parfait, merci beaucoup.

M. Hervo

On peut ne pas être d'accord avec eux.

M. le Maire

Très bien.

Y a-t-il des observations ou d'autres questions à Jean-Pierre Hervo ?

Contre ? 1. Qui s'abstient ? 1. Qui est pour ? 32.

Merci beaucoup.

M. Hervo

Je note simplement que M. Conway s'interroge. Vous devriez venir dire aux habitants des Champs-Philippe que cela vous pose des problèmes, Monsieur Conway.

M. le Maire

Merci beaucoup.

M. Conway

Je renvoie...

M. le Maire

On n'a pas entendu, c'est moi qui parlais.

M. Conway

Je renvoie M. Hervo à l'échange que nous avons eu le 25 septembre 2014 dans lequel je lui expliquais qu'il y avait une solution plus rapide depuis des années qui était de négocier avec les personnes. Je comprends qu'il n'y a eu aucune négociation, aucune volonté de négociation.

M. le Maire

S'il y a eu des négociations pour un dossier, c'est dans celui-ci.

M. Conway

On avait regretté en son temps le comportement de la SEM 92. On a eu l'occasion, avec le changement d'intermédiaire, de remettre les choses en mode accéléré pour la commune, ce que nous ne faisons pas.

M. le Maire

Merci. Pour négocier, il faut être deux.

Personnel communal, Madame Raimbault.

III - Pôle Ressources

Ressources Humaines

3.1 - Personnel communal - Modification du tableau des emplois

Mme Raimbault

La modification du tableau des emplois correspond essentiellement aux créations de postes et aux ajustements de postes dus au besoin de recrutement et à l'évolution de carrière du personnel communal. Pour la filière technique, nous avons une création de poste de technicien territorial principal de première classe pour le service des ressources humaines et pour le service informatique. Concernant les ressources humaines, il s'agit du recrutement d'un conseiller en prévention des risques professionnels. La création d'un poste en service informatique est due à la suite d'une réussite de l'examen professionnel d'un agent. Enfin, pour la filière technique, nous avons un ajustement de poste avec une augmentation du temps de travail concernant l'entretien des immeubles du parc privé et de la sortie des poubelles.

Pour la filière police, il s'agit de la création d'un poste de chef de service de police municipal suite à une promotion interne. Pour la filière culture, suite au départ de deux professeurs de musique au sein des écoles et pour instaurer une continuité des activités, nous vous proposons la création d'un poste d'assistant d'enseignant artistique principal deuxième classe auquel on ajoute une modification de poste de deux autres intervenants de musique avec une augmentation du nombre d'heures initialement prévu. Concernant ces ouvertures de

postes, comme à chaque fois, suite à ces ouvertures, au prochain Conseil, nous ferons un réajustement des situations antérieures après avis du comité technique. Je vous remercie et je vous demande donc d'approuver ces modifications.

M. le Maire

Merci.

Des questions à Mme Raimbault ? Pas de question ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité. Je vous remercie.

Point suivant, Monsieur Ballin.

Finances

3.2 - Rapport commun :

- Clôture AP/CP 2011-117 « réfection de la voirie de l'avenue du Général Leclerc »
- Budget supplémentaire ville
- Budget supplémentaire ZAC des Champs-Philippe
- Correction affectation ZAC

M. Ballin

Monsieur le Maire, bonsoir. Mesdames et Messieurs les conseillers, Mesdames et Messieurs, je vous propose de faire lecture du rapport commun et de procéder au vote point par point à la suite de ce rapport commun.

Le premier point à l'ordre du jour pour la partie finances était la clôture des AP/CP, donc les autorisations de programme, concernant la réfection de la voirie de l'avenue du Général Leclerc. C'est pour prendre acte que cet AP/CP est clos avec les derniers mouvements passés en 2015.

Concernant le budget supplémentaire de la Ville, le point important à retenir est le report de l'acquisition de l'immeuble de la CPAM pour un montant que nous avons budgété à 2,550 millions d'euros et un report des travaux des parkings de la place de la Liberté. Pardon, c'était un report, non pas des travaux du parking, mais des travaux sur la place de la Liberté, de l'aménagement de la place, pour 1,3 million d'euros. Ensuite, un ajustement de l'enveloppe des travaux sur le patrimoine d'environ 55 000 euros. Ces deux gros mouvements essentiels au budget supplémentaire vont permettre de reporter sur une diminution de notre emprunt théorique.

Concernant les dépenses, on a eu quelques corrections liées aux informations fiscales, à la fois sur le FPIC et le FSRIF ; on a une augmentation de 134 000 euros pour le FPIC et une baisse de 19 000 euros pour le FSRIF. On a une dotation de la DGF de 83 000 euros et enfin l'inscription d'une compensation pour perte de la CET que nous avons eue suite aux baisses de revenu sur Peugeot qui nous a ramené 438 000 euros en plus par rapport à ce que nous avons prévu.

Nous avons en recettes supplémentaires des inscriptions des amendes de police qui n'avaient pas encore été budgétées. À noter en dépenses la subvention de l'AEGC qui avait été votée de 20 000 euros qui manquaient pour cette association.

Le tout, si l'on rajoute la dernière chose que sont les provisions de 30 000 euros – on a anticipé sur les non-valeurs de la trésorerie –, fait que nous avons un budget qui va nous permettre d'effectuer une reprise sur le besoin d'emprunt. J'oublie de préciser qu'évidemment, nous reprenons les résultats de l'exercice précédent : 135 000 euros pour l'excédent d'exploitation, 10,5 millions d'euros pour l'excédent d'exploitation d'investissement et 7,125 millions d'euros de déficit reporté en investissement. Cela nous donne un équilibre du budget en fonctionnement et en investissement de 767 458 euros pour le fonctionnement et de 6 716 540 euros pour l'investissement.

Concernant le budget supplémentaire de la ZAC des Champs-Philippe, il s'agit essentiellement – nous l'avons présenté en commission finances – d'une demande de la trésorerie de réaliser une écriture technique qui nous fait simplement passer de la section de fonctionnement à la section d'investissement. Comme vous pouvez le constater, nous passons une écriture de 17 millions, qui était juste une écriture d'équilibre, d'une section de fonctionnement à une section d'investissement. Le tout, avec un résultat de 2014 reporté de 2,159 millions, fait que nous allons pouvoir diminuer sur ce budget supplémentaire notre prévision d'emprunt pour un montant de 19 159 652 euros.

Voilà pour la présentation des trois points du rapport commun.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Avez-vous des questions particulières à poser à M. Ballin ?

Je vous en prie.

M. Duclos

J'ai une question sur le budget supplémentaire de la Ville concernant la somme de 99 573 euros. Elle apparaît au compte 6064 en fournitures administratives et vous l'avez appelé dans le document « inscription du reliquat en dépenses de fonctionnement ». Je ne sais pas bien quel est le...

M. Ballin

Il me semble qu'on l'a précisé dans le rapport. C'est un excédent de fonctionnement qu'on se met en réserve sur le budget de fonctionnement. On l'a mis en excédent de fonctionnement qui disait qu'on diminuait les besoins d'emprunt à l'exception d'une réserve

des 99 000 euros qu'on soldait en fonctionnement pour pallier d'éventuels imprévus, notamment les coûts de chauffage aux aléas de la météo.

M. Duclos

D'accord. Merci.

M. le Maire

Merci, Monsieur Duclos.

Oui, Monsieur Conway.

M. Conway

J'avais posé une question en commission des finances, à savoir quelle était la différence de prix, puisque l'acquisition du bâtiment de la Caisse primaire d'assurance maladie est en contentieux avec cet organisme. J'avais demandé quel écart de prix séparait les 2,5 millions du prix demandé.

M. Ballin

Nous avons posé la question et nous n'avons pas encore la réponse exacte, mais il m'a été précisé que les 2,5 millions étaient le budget maximal. Ce n'est pas ce que nous avons proposé *a priori*. C'était le montant maximal demandé si nous étions déboutés par la CPAM. Il s'agirait d'une différence entre 100 000 et 200 000. La personne qui aurait pu nous répondre était en congé ou absente.

M. Conway

D'accord, mais c'était de cet ordre d'idée.

M. Ballin

C'était de cet ordre d'idée.

M. Conway

Dans les mouvements liés à la cession de l'îlot Marignan, vous avez diminué le montant de l'emprunt d'équilibre de 17 millions seulement...

M. Ballin

19. On diminue de 19 millions l'emprunt d'équilibre parce qu'on a 2 millions de reprises de résultat. C'est ce qui est indiqué.

M. Conway

D'accord.

M. Ballin

On a les 2 millions de reprises de résultat de l'exercice 2014, plus 17 millions qui viennent de la vente de l'îlot Marignan. On va diminuer de 19 millions notre emprunt prévisionnel.

M. Conway

D'accord. Les 2 millions sont des résultats...

M. Ballin

Passés.

M. Conway

Indépendants de l'îlot Marignan.

M. Ballin

Tout à fait.

M. Conway

On vient de voir dans les documents qui ont été présentés que ce qui est prévu d'être signé avec Bouwfonds Marignan se monte à 18,5. Comment cela se fait que dans ce document, on n'acte pas les 18,5 et seulement 17 ?

M. Ballin

La réponse, Pierre, peut-être.

M. Hervo

On a déjà perçu 1,5 million à titre de versement à la signature de la promesse initiale.

M. Conway

D'accord.

M. le Maire

Merci.

D'autres remarques ?

On va passer au vote.

Il faut voter les points séparément ou tous ensemble ?

Les services

Séparément.

M. le Maire

Nous allons voter séparément.

C'est d'abord l'AP/CP. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité pour l'AP/CP.

Pour le BS Ville. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? 4. Qui est pour ? 30.

Pour le BS de la ZAC des Champs-Philippe. Y a-t-il des oppositions ? 1. Y a-t-il des abstentions ? 3. Y a-t-il des gens en faveur ? 30. Je vous remercie.

Enfin, pour l'affectation en ZAC, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? 4. Qui est pour ? 30. Je vous remercie.

Merci beaucoup, Monsieur Ballin.

Nous repassons la parole à M. Perrée.

IV - Pôle services à la population

État civil, affaires générales

4.1 - Recensement rénové de la population - année 2016 - recrutement et rémunération des agents recenseurs

M. Perrée

Il s'agit du recensement de la population. Le recensement aura lieu du 21 janvier au 27 février ; 8 % des logements seront recensés. Il est nécessaire de recruter des agents recenseurs. Ceux-ci vont suivre des cours de l'INSEE. Une carte leur sera remise et la liste des logements à visiter leur sera également donnée. Il a été décidé d'introduire des paliers dans la rémunération forfaitaire et en fonction des résultats. Il est demandé au Conseil municipal de décider de la création de six postes d'agents recenseurs d'une part et de fixer la rémunération de ces agents d'autre part.

M. le Maire

Merci.

Y a-t-il des hautes observations, des questions à M. Perrée ?

Qui est pour ? 34. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous remercie pour ce point traditionnel.

V - Divers

5.1 - Décisions du Maire

M. le Maire

Pour les décisions dites du Maire, y a-t-il des remarques particulières ? Pas de question ? Parfait, je vous remercie.

5.2 - Questions orales

M. le Maire

Pour les questions orales, j'ai la question...

C'est vous, Madame, qui avez posé une question.

Mme Courty

Oui.

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, l'intensification des conflits au Moyen-Orient a conduit ces derniers mois à une fuite massive des populations des zones de guerre qui cherchent refuge en Europe. L'actualité souvent macabre en Méditerranée nous dévoile les évolutions de voyage terribles dans lesquelles des hommes, des femmes et des familles effectuent leur voyage vers les terres européennes pour rejoindre une destination où ils espèrent trouver l'apaisement d'un nouveau foyer, un travail, une nouvelle vie. Cette situation qui pose la question de l'accueil des populations réfugiées fait l'objet de débats politiques en France et de dissension entre les pays de l'Union européenne. Il ne s'agit pas d'y contribuer ce soir. Néanmoins, cette situation ne peut laisser indifférente dans une humanité loin des considérations partisans.

Il y a plusieurs semaines, dans un contexte d'émotion populaire, le ministre de l'Intérieur, avec l'Association des maires de France, a convié les édiles ou leurs représentants pour réfléchir sur les conditions d'accueil en France de réfugiés quand c'est possible, là où c'est possible. Un réseau de villes solidaires s'est ainsi constitué, auquel participent plusieurs villes du département des Hauts-de-Seine. Nous demandons, Monsieur le Maire, quelles actions, à la hauteur de ses moyens, la Ville met en place pour contribuer à l'accueil des réfugiés ? Merci.

M. le Maire

Madame, ma chère collègue, merci pour cette question fort intéressante et d'actualité. Comme toutes les communes de France, en fonction de nos capacités et dans le cadre de nos obligations, nous ferons ce qu'il faut pour garantir l'accueil dans le respect des grands principes de dignité.

Tout d'abord, je veux faire remarquer qu'il s'agit essentiellement d'une mission de l'État et que le Gouvernement, malgré cela, a demandé immédiatement aux communes d'accueillir des réfugiés sans proposer aux collectivités des moyens à la hauteur des efforts demandés. Je vous demande d'avoir en tête deux chiffres : le chiffre fixé par le Gouvernement pour l'accueil de 1 000 euros par réfugié et le chiffre donné par la Cour des comptes qui considère qu'un réfugié coûte, même s'il est difficile de parler ici d'un être humain, à la collectivité 13 724 euros par an. Un différentiel extrêmement important entre l'engagement de l'État et la dépense en réalité demandée aux communes. Nos marges de manœuvre sont donc faibles mais notre tradition doit nous conduire à avoir une politique adaptée au soutien des réfugiés politiques et à ceux qui sont menacés de mort dans leur pays.

Actuellement, nous étudions en pratique la mise à disposition, en accord avec l'État, de deux logements qui appartiennent à la Ville. Nous avons pour cela questionné la préfecture concernant les modalités pratiques de cette mise à disposition sur les conditions juridiques de l'accueil et nous sommes en attente d'une réponse des services de l'État.

Également, La Garenne-Colombes dispose d'une maison d'accueil, la maison de la Croix-Rouge qui accueille déjà des migrants, structure avec laquelle nous travaillons en partenariat, qui nous appartient. Il y a également l'action de la communauté catholique de La Garenne qui est en train de s'organiser pour accueillir des migrants.

Nous avons fait nôtre notre préoccupation à travers le jumelage que nous avons mis en place avec la ville de Daroun-Harissa au Liban. La ville de Daroun est une ville chrétienne maronite qui, depuis désormais deux ans, à l'image du Liban tout entier, a accueilli un nombre très considérable de réfugiés de guerre venant du pays proche qui est la Syrie. J'ai écrit récemment au Maire de Daroun pour lui demander comment nous pourrions, au titre du jumelage et des engagements moraux qui nous lient à cette ville, participer à une aide à Daroun.

Voilà, Mesdames et Messieurs, les éléments que je voulais porter à votre connaissance concernant cette actualité dramatique. Je vous remercie.

Je ne crois pas avoir reçu d'autres questions. En tout cas, on ne me les a pas fait parvenir. Je vous dis donc à la prochaine fois. La séance est levée. À bientôt, bonne soirée.

Pardon, Monsieur Martin-Chauffier.

M. Martin-Chauffier

J'attire l'attention de l'administration. Il est arrivé à quelques reprises que tu dises qu'il y avait cinq abstentions, il n'y en avait que quatre.

M. le Maire

Bien sûr, vous avez raison. Par définition, il ne peut pas y avoir cinq abstentions s'il y a 30 pour, puisqu'une personne est absente. Je pense que l'administration est vigilante sur mes erreurs. Merci.

La séance est levée à 21 heures 07.